



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 33 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents24
Votants26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat 2015

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201633-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 33 - 06.04.2016

En exercice ...26
Présents.....24
Votants.....26
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,

Considérant que le compte administratif 2015 du budget annexe Ecotaxe vient d'être voté comme suit :

	Réalisé 2015	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	4 223 434.70	0.00	4 223 434.70
Recettes de fonctionnement	3 662 904.99	0.00	3 662 904.99
<i>Résultat antérieur</i>	<i>+1 631 425.70</i>		<i>+1 631 425.70</i>
Résultat de la section de fonctionnement	+1 070 895.99	0	+1 070 895.99
Dépenses d'investissement	151 011.19	81 195.78	232 206.97
Recettes d'investissement	531 448.92	8 957.00	540 405.92
<i>Résultat antérieur</i>	<i>+110 360.19</i>		<i>+110 360.19</i>
Résultat de la section d'investissement	+490 797.92	- 72 238.78	+418 559.14
Résultat de clôture	+1 561 693.91	- 72 238.78	+1 489 455.13

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201633-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 33 - 06.04.2016

En exercice ...26
Présents.....24
Votants.....26
Abstention0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. FINANCES
BUDGET ANNEXE ECOTAXE
Affectation du résultat 2015

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2015 du budget annexe Ecotaxe, en 2016, comme suit :
 - en inscrivant l'excédent d'investissement pour la somme de 490 797.92 € au compte 001 de la section d'investissement,
 - en affectant 0 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068),
 - en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 1 070 895.99 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Affichée le : 7 avril 2016

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201633-DE

Reçu le 06/04/2016